

**Aux Directions des établissements relevant du réseau de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

**Correspondante**  
Héloïse BOCAUX  
[marchespublics@w-b-e.be](mailto:marchespublics@w-b-e.be)  
T : 02 690 82 71

**Votre lettre du :**  
**Vos références :**  
**Nos références : DL/HB/MP1408**  
**Annexe(s): 2**

**Objet: Accord-cadre de fournitures de livres et autres ressources passé par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Madame la Directrice-Présidente, Monsieur le Directeur-Président,  
Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,  
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,  
Madame l'Administratrice, Monsieur l'Administrateur,

Par la présente, je souhaite porter à votre connaissance le fait qu'un accord-cadre a été passé par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec l'association momentanée AMLI (association composée de libraires indépendants), en vue de pouvoir faire bénéficier aux pouvoirs adjudicateurs y adhérant de :

- livres de toute nature (par exemple : livres généraux, scientifiques, techniques, de sciences humaines ; livres de littérature générale, de littérature régionale et locale, de littérature de jeunesse, bandes-dessinées, beaux livres, livres d'art, atlas, livres pratiques, dictionnaires et encyclopédies, livres de poche, livres scolaires et parascolaires) ;
- livres électroniques et produits multimédia ;
- jeux destinés aux sections « ludothèques ».

L'existence de cet accord-cadre permet aux établissements scolaires relevant de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles de passer commande auprès des libraires dont la liste est annexée à la présente.

Les établissements scolaires restent libres d'utiliser leur propre marché en parallèle à l'accord-cadre et de passer des marchés pendant la durée de celui-ci sans que cela ne les empêche d'utiliser l'accord-cadre.

Il leur est ainsi loisible de s'adresser à tous les libraires dont la liste est reprise en annexe, sans obligation de commande auprès d'un fournisseur unique, ni passation de marché public (étant donné que celui-ci a été préalablement organisé par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

L'accord-cadre passé avec l'association momentanée AMLI permet aux établissements scolaires de bénéficier d'une remise sur le prix public calculée comme suit :

Type d'ouvrage	Remise sur prix public TTC
Livres scolaires et pédagogiques	5%
Livres et médias adaptés aux handicaps	10%
Autres types de fournitures	12,5%

Les délais de livraison sont les suivants :

- 0 à 5 jours pour des livres de stock en fonction qu'ils soient emportés sur place ou livrés par la librairie ;
- 5 à 10 jours pour les livres à commander chez le fournisseur et de stock chez ce dernier ;
- 10 à 15 jours si les livres sont en réapprovisionnement chez le fournisseur ;
- 15 jours ou plus s'il s'agit d'une commande chez de petits éditeurs non professionnels ou à l'étranger ;
- 20 à 30 jours pour des jeux qui ne sont pas en stock en magasin.

Pour faciliter la gestion des commandes, les établissements scolaires pourront utiliser le tableau de commande reproduit en annexe et faisant référence au marché. Cependant, les libraires ont l'habitude de recevoir des commandes sous formats divers. Le tableau de commande type proposé se veut utile à tous ceux qui souhaitent s'en servir sans exclure les modes de passation de commandes habituels.

Les bons de commande émis dans le cadre de ce marché doivent contenir au minimum les informations suivantes :

- L'identité du pouvoir adjudicateur bénéficiaire (Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles + nom de l'établissement scolaire), ses adresses postale et courrielle, téléphone, fax, nom du chef d'établissement, l'adresse de livraison ;
- Un numéro de référence ;
- Le lieu et la date de la commande ;
- La référence de l'accord-cadre (SGAT / AC01) ;
- L'adresse de la librairie ;
- Le nombre d'exemplaires de la facture à fournir ;
- Les quantités et les références des ressources commandées : ISBN et/ou EAN, éditeur (collection si nécessaire), auteur, titre, tomaton (si nécessaire) ;
- Le nombre de pages du bon de commande ;
- Une évaluation du montant total TTC de la commande hors remise.

Une copie du bon de commande est, en outre, à transmettre à l'adresse centrale du fournisseur :

AMLI, Mme Christiane Vuidar, Tél : 00 32 2 412 10 09, Fax : 00 32 2 412 10 30

Courriel : [info@libraires.be](mailto:info@libraires.be), Rue des Ateliers 7-9, 1080 Bruxelles.

Pour toute question ou en cas de difficultés, la Cellule d'appui juridique et marchés publics de mon Service se tient à votre disposition (contact par téléphone au 02/690.82.71 ou par mail à l'adresse suivante : [marchespublics@w-b-e.be](mailto:marchespublics@w-b-e.be)).

Veillez croire, Madame la Directrice-Présidente, Monsieur le Directeur-Président, Madame la Préfète, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame l'Administratrice, Monsieur l'Administrateur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

  
Didier LETURCQ